

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 27 juin 2024**

**Secrétaire de séance : Madame Dany Saniez**

**n° 14.2**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique culturelle**  
**Convention avec Valenciennes Métropole**  
**pour des spectacles « hors les murs » du théâtre d'Anzin**

Au cours de sa réunion du 3 juin, la commission du rayonnement de la politique culturelle a émis un avis favorable aux modalités de la convention à prendre avec le théâtre d'Anzin pour le déroulement des spectacles « hors les murs ».

Ces spectacles sont appelé « hors les murs » car ils sont organisés dans des villes voisines en raison des travaux de réhabilitation actuels du théâtre d'Anzin.

Pour notre ville les spectacles concernés et accueillis aux Nymphéas sont les suivants :

- **Julie Zenatti** le 5 octobre 2024 à 20 h 00
- **Alice au Pays des Merveilles** le 18 décembre 2024 à 15 h 00
- **Les Virtuoses OPUS 2** le 5 avril 2025 à 20 h 00

M le Maire soumet donc cette convention à l'approbation du conseil municipal

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
émet un avis favorable à la convention susvisée.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance, Dany Saniez

Pour extrait conforme, Le Président

Publiée sur le site internet le mardi 23 juillet 2024

Envoyée et reçue au contrôle de légalité le mardi 23 juillet 2024